



Fédération des
Abbayes Vaudoises
www.tir-vd.ch

DIRECTIVES POUR LA PRESENTATION DES PLANS DE TIR 2022

Madame l'Abbé-président,
Monsieur l'Abbé-président, Mesdames et Messieurs,

Le plan de tir doit être établi sur la formule officielle, pour ce qui concerne le règlement et les conditions générales de participation. Pour chaque cible, il sera établi sur papier A4 blanc, à la machine à écrire.

Les plans de tir 2021 ne sont pas valables pour 2022, il s'agira donc de représenter vos plans de tir pour 2022. Les Abbayes qui devaient effectuer leur tir en 2021 et qui n'ont pas pu le faire doivent inscrire un effectif de 0 tireur pour l'année 2022.

Nous prions les Abbayes qui reportent leur jubilé en 2022 d'envoyer à nouveau leurs invitations.

Le plan de tir sera adressé en **trois exemplaires**, accompagné de la commande de munition en **trois exemplaires** également, jusqu'au **31 janvier 2022 dernier délai**, à la direction des tirs FAV, M. Patrice DEPPEN, Route au Jordil 6, 1846 CHESSEL. (Par mesure de simplification et d'économie, nous vous adressons la formule officielle et la formule commande de munition en un seul exemplaire, **en vous priant de bien vouloir faire les photocopies nécessaires**).

Rappel : toutes les formules peuvent être téléchargées sur notre site Internet :
<http://www.tir-vd.ch/cms/index.php?page=formulaires>

Afin de faciliter les opérations de contrôle, nous vous prions de bien vouloir :

1. indiquer le **numéro** de votre abbaye sur la formule officielle et la commande de munition.
2. indiquer le compte postal ou bancaire sur la formule de commande de munition (obligatoire)
3. signer les formules plan de tir et commande de munition et apposer le sceau de votre société.
4. établir votre plan de tir pour chaque cible selon le modèle annexé. **IMPORTANT. Ne copiez pas votre dernier plan de tir, !! Δ !! NOUVEAUX REGLEMENTS**

Nous vous rappelons également les points essentiels suivants :

- Depuis le 1er janvier 1996, le fusil standard est admis dans les tirs. Les Abbayes sont libres de l'accepter ou de le refuser comme l'arme libre.

Les juniors U17 et U21, vétérans et seniors vétérans bénéficient aux bonnes cibles 300 m des réductions sur les limites de distinctions. Voir exemple ci-joint (cible à 100 points) ou dans la table annexée.

Δ Nouvelles catégories dès le 01.01.2022

Cat A Armes de sport	Car D Armes d'ordonnances	Cat E
Fusil standard Arme libre	Fass 57/03, Mq 11 et 31	Fass 57/02, fass 90

ATTENTION, le tableau indicatif vous donne un exemple de limites pour l'obtention des distinctions.

./.

Nous vous précisons les positions, selon FST et l'article 4 du Règlement FAV, soit :

Arme libre	:	couché interdit, sauf vétérans
Fus. standard	:	couché, bras franc
Mousqueton	:	couché, bras franc ou appuis, ou sur bipieds
Fass 90	:	appui antérieur
Fass 57	:	appui médian ou antérieur

Nous précisons que sont considérés comme :

U17 juniors	les tireurs de 10 à 16 ans, 2006-2012
U21 juniors	les tireurs âgés de 17 à 20 ans, 2002-2005
E Elite	les tireurs âgés de 21 à 59 ans, 1963-2001
V vétérans	les tireurs âgés de 60 ans et plus, 1953-1962
SV seniors vétérans	les tireurs âgés de 70 ans et plus, 1952 et antérieur

- Lorsque vous organisez un tir en invitant des sociétés SVC ou **plus de cinq** Abbayes Vaudoises, vous devez obligatoirement : - annoncer votre manifestation avant le 31.10 de l'année précédente et présenter le plan de tir 2 mois avant la manifestation au responsable des tirs sportifs SVC, M. Gilbert HEDIGUER, Ch. des Trembles 3, 1347 Le Sentier, ☎ 079 413 19 56.
- Assurance
 - Lors d'une fête de tir d'Abbaye, si vous acceptez des personnes non membres de l'Abbaye (tir des jeunes, dames, etc.), il n'est plus nécessaire de conclure une assurance spéciale, puisqu'avec le nouveau système tous les tireurs sont désormais assurés auprès de l'USS.
 - **Lorsque le tir comprend plus de 4 passes une assurance complémentaire auprès de l'USS est obligatoire.** M. Eric Zosso Rue St-Pierre 18, 1701 Fribourg, ☎ 079 249 89 73 ezosso@vaudoise.ch
- **Nous prions instamment les responsables des tirs de respecter toutes les prescriptions en vigueur affichées dans les stands et de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter des accidents.**

Les plans de tir qui ne seront pas établis sur la formule officielle ne pourront pas être approuvés, tant par le Directeur des tirs que par le Service de la sécurité civile et militaire.

Nous vous recommandons, dans la mesure du possible, de tenir compte, pour la planification de vos tirs d'Abbaye, des manifestations importantes, à savoir :

Tir fédéral en campagne :	10, 11 et 12 juin 2022
Assemblée des délégués FAV, Huémoz	dimanche 29 mai 2022
Tir cantonal vaudois , région Payerne	24 au 27 juin , 01 au 03 et 08 au 10 juillet 2022

Encouragez et motivez vos confrères à participer au concours individuel et championnat de groupes ainsi qu'au Tir fédéral en campagne.

Le Directeur des tirs FAV demeure à votre disposition pour toutes informations supplémentaires. Si vous avez un problème, n'hésitez pas à prendre contact avec lui,

☎ mobile 079 787 53 93, tirs@fav-tir.ch

En comptant sur votre collaboration, nous vous présentons, Madame l'Abbé-président, Monsieur l'Abbé-président, Mesdames et Messieurs, nos cordiales salutations.

FEDERATION DES ABBAYES VAUDOISES
Le Conseil